



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Problèmes financiers des agriculteurs français et mutations du secteur Le cas des exploitations en difficulté financière

D. AUBERT, Y. LÉON

Depuis une dizaine d'années, les problèmes financiers des exploitants agricoles français sont à l'ordre du jour. Auparavant, ils étaient sous-estimés, malgré l'existence de travaux insistant sur le développement très rapide de l'endettement de certains agriculteurs et les risques de déséquilibre que cela pouvait créer (Léon, Rainelli, 1974 et 1975). Mais la situation est devenue particulièrement préoccupante avec l'apparition des « agriculteurs en difficulté », dont la survie en tant qu'exploitants agricoles semble menacée à cause de problèmes financiers.

Ce phénomène suscite deux interrogations. La première concerne son ampleur et sa gravité ; la seconde tient à ce que l'apparition de problèmes sérieux chez certains agriculteurs a coïncidé avec le début de la crise des revenus agricoles : il est alors logique de faire l'hypothèse d'un lien entre les deux phénomènes, même s'il existe sans doute en permanence, dans le secteur agricole comme ailleurs, des entreprises dont l'équilibre financier est rompu et qui doivent cesser leur activité, en dehors de tout contexte économique favorable. Il est donc nécessaire de déterminer ce qui est vraiment nouveau dans la conjoncture actuelle et si les difficultés constatées sont spécifiques des groupes concernés ou si elles reflètent plus généralement la crise qu'affronte l'ensemble de l'agriculture française.

En tout état de cause, les réponses que l'on pourra apporter à ces interrogations fourniront des éléments indispensables à l'analyse des problèmes financiers des exploitations françaises, pour le court et le moyen terme. De même, la définition d'éventuelles mesures de politique agricole destinées à accompagner la poursuite de la modernisation des exploitations et son corollaire financier devra, elle aussi, tenir compte de ces éléments.

L'existence d'« agriculteurs en difficulté » a, pour l'analyse comme pour la politique économique, des implications importantes mais qui ont été encore assez peu étudiées. Nous nous proposons, dans cet article, à la suite des travaux réalisés il y a bientôt deux ans (ministère de l'Agriculture, INRA, 1985), de faire une première synthèse de ce que l'on sait aujourd'hui sur le sujet. Tout d'abord, dans une première partie, nous tenterons de clarifier le débat actuel sur la notion de difficulté financière et de présenter des instruments d'analyse appropriés. Puis nous préciserons, en deuxième lieu, l'ampleur du phénomène qui reste encore, selon nous, imparfaitement connu. Enfin, le troisième volet sera consacré à une discussion sur l'origine des difficultés financières et mettra l'accent sur les dysfonctionnements relevés dans le processus de production et le financement de l'exploitation agricole.

DÉFINITIONS ET INSTRUMENTS

Avant de développer l'analyse, il est indispensable de préciser ce que recouvre l'expression même de « difficultés financières », les définitions que nous nous proposons de retenir et les instruments que nous utiliserons. Le terme « difficultés financières » est en effet utilisé selon des acceptations diverses qui traduisent le flou du concept sous-jacent, mais aussi des réalités différentes.

Pour éclairer la situation des exploitations agricoles vis-à-vis de ces problèmes, on peut faire un détour par les autres secteurs économiques : industrie et services. Dans ces activités, c'est l'état de cessation de paiement qui traduit les difficultés financières d'une entreprise. Lorsque l'on arrive à ce stade, où l'actif disponible est insuffisant pour faire face aux dettes exigibles, il y a dépôt de bilan. Une procédure est engagée. Après une phase d'observation, un plan de redressement doit être mis en place. Dans un deuxième temps, s'ouvre une phase judiciaire où est décidée la continuation de l'entreprise, sa cession ou sa liquidation. Les problèmes financiers sont ainsi réglés dans des conditions

juridiques précises. Les situations de faillite peuvent être répertoriées et analysées, par référence à celles des autres entreprises du secteur. L'analyse des difficultés financières peut, par conséquent, être menée sur des bases objectives.

Cela n'est pas possible dans l'agriculture où l'indicateur de difficultés financières que constitue la cessation de paiement est inutilisable tel quel. En effet, dans ce secteur, sauf pour les exploitations sociétaires, le droit de la faillite, tel qu'il est défini en matière commerciale, ne s'applique pas (Association française de droit rural, 1985). On ne peut donc pas entreprendre l'analyse des difficultés financières en partant des mêmes bases que dans les autres secteurs.

L'absence d'outils juridiques appropriés ne peut pourtant pas masquer les réalités économiques. L'état de cessation de paiement, que nous retiendrons comme définissant les difficultés financières, existe bien dans les exploitations agricoles, mais on ne peut l'approcher facilement étant donné leur fonctionnement économique particulier. C'est ainsi, par exemple, que son chef a des liens privilégiés avec le Crédit Agricole, banque mutualiste distribuant des prêts subventionnés par l'Etat. De même, adhérant à une ou plusieurs coopératives, il entretient des relations d'association avec ces fournisseurs, qui sont également ses acheteurs. Les relations entre l'exploitation et ses partenaires ne sont donc pas établies sur des bases exclusivement commerciales et rendent possibles des écarts parfois considérables avec une stricte orthodoxie économique et financière. Cela sans compter que l'imbrication étroite au sein de l'exploitation entre un ménage et une entreprise rend plus complexe l'appréciation de la situation réelle de l'entreprise.

Il est donc impossible de définir les difficultés financières en agriculture sur des bases absolument rigoureuses et il faut recourir à divers indicateurs pour cerner plus ou moins directement le problème⁽¹⁾. Nous allons nous y attacher.

Tout d'abord, on peut partir de critères exprimant l'impossibilité d'honorer les engagements financiers : retard dans le remboursement des prêts et des dettes, découverts bancaires non autorisés, augmentation anormale du crédit fournissoir. C'est l'approche la plus simple, ne nécessitant aucun document comptable : elle est pratiquée couramment par les créanciers (Caisse nationale de crédit agricole, 1985). Elle a un premier inconvénient : elle ne permet pas d'obtenir une vue complète de la situation dans la mesure où il n'y a pas de centralisation des risques. Réalisée, par ailleurs, uniquement en termes de trésorerie, elle ne peut pas se substituer à une véritable analyse économique et financière des difficultés.

Pour aller plus loin, il faut disposer d'éléments comptables, permettant de porter un jugement sur l'efficacité économique et l'équilibre financier de l'exploitation. En ce qui concerne le premier point, nous utilisons un critère proche d'une capacité d'autofinancement nette : *le revenu disponible*⁽²⁾. Il s'agit du revenu monétaire utilisable pour la consommation de la famille et le maintien ou le développement de la capacité productive de l'exploitation. La situation financière, elle, est appréciée à deux niveaux : celui de l'autonomie financière par le *taux d'endettement*⁽²⁾, celui de la solvabilité par un critère de fonds de roulement, permettant d'apprécier la façon dont l'entreprise fait face à ses engagements : *le ratio de liquidité générale*⁽²⁾ (Carles, 1982).

L'utilisation de ces critères pose plusieurs problèmes, d'ordre conceptuel ou pratique. Sur ce dernier point, la limite essentielle est constituée par la

(1) Dans un contexte très différent, l'analyse des difficultés financières des agriculteurs aux Etats-Unis rencontre des limites similaires (Jolly et al., 1985).

(2) Voir la définition en annexe 1.

faible diffusion de la comptabilité dans l'agriculture française et par les difficultés à mobiliser l'information existante. Cette insuffisance ne peut être dépassée que dans des cas bien délimités (utilisation du RICA⁽³⁾, en particulier). Elle est à l'origine d'une mauvaise connaissance des situations difficiles et handicape toute action de prévention ou de redressement.

Par ailleurs, l'utilisation des indicateurs ci-dessus repose sur l'hypothèse d'une corrélation entre difficultés financières et niveau atteint pour tel ou tel d'entre eux. Il faut donc trouver des repères, partiellement normatifs, qui permettent de conclure à une forte probabilité de difficultés financières, à partir de l'examen du revenu disponible, du taux d'endettement ou du ratio de liquidité générale.

La définition d'un niveau de revenu disponible minimal, au-dessous duquel une exploitation ne permet pas à la famille de l'exploitant d'avoir des prélèvements socialement acceptables est très délicate à formuler. On sait, en effet, que, dans l'agriculture, le travail familial n'est pas nécessairement rémunéré : au-dessous de quel niveau de prélèvement pourra-t-on parler de difficultés financières, si par ailleurs le fonctionnement de l'exploitation est correctement assuré ? Diverses solutions peuvent permettre à la famille de vivre malgré de bas revenus agricoles : ressources extérieures, décapitalisation entre autres. On ne peut trancher aisément une telle discussion. Pour notre part, nous avons considéré que le niveau de revenu disponible par exploitation auquel on pouvait se référer était celui qui est reconnu comme socialement minimal pour les travailleurs des autres secteurs : le SMIC. Cette convention ne règle pas tous les problèmes puisqu'elle conduit à comparer un salaire individuel au revenu d'une famille qui peut comprendre plus d'un travailleur ; de fait, en utilisant comme repère pour le revenu disponible la valeur d'un SMIC, on place assez bas le seuil nous permettant de repérer les exploitations éprouvant des difficultés financières⁽⁴⁾.

Pour les autres critères retenus, on peut se référer plus facilement à des valeurs moyennes relevées dans le secteur, bien que les recherches en analyse financière soient encore peu développées.

L'examen du taux d'endettement doit permettre d'apprécier l'équilibre financier à moyen et long terme⁽⁵⁾. Selon les orientations, celui-ci peut être compromis si le taux d'endettement dépasse un certain niveau : 40 à 60 %, en polyculture-élevage et 70 à 80 % en production porcine pure (IGER, 1984)⁽⁶⁾.

Un certain nombre d'exploitations françaises ont un taux d'endettement supérieur à 100 % et sont donc presque nécessairement en situation de faillite. Malgré l'intérêt de cet indicateur, son utilisation pour repérer les situations difficiles est encore très limitée dans l'agriculture française, compte tenu des problèmes de mesures et d'interprétation qu'il pose.

En ce qui concerne la solvabilité, l'entreprise doit avoir un ratio de liquidité supérieur à 1. On constate que, dans la plupart des exploitations du RICA, cette condition est largement remplie ; en 1981, le ratio est supérieur à 2,5 dans 73 % des exploitations (Ministère de l'Agriculture, INRA, 1985)⁽⁷⁾.

(3) Réseau d'Information Comptable Agricole Européen.

(4) Dans la pratique, les normes utilisées oscillent entre 1 SMIC par exploitation et 0,5 SMIC/UTAF. Cette dernière valeur correspond à peu près à un revenu d'un SMIC pour une exploitation employant 1,5 UTAF (Unité travailleur annuel familial).

(5) A titre de référence, on peut prendre pour taux d'endettement global de l'agriculture le rapport des dettes des exploitations à leurs actifs, en utilisant les estimations de la CNCA (reprise dans l'annuaire du SCEES, *Graphagi*). Ce rapport s'élevait à 19,3 % en 1980 et 23,4 % en 1984.

(6) On peut remarquer qu'aux Etats-Unis la situation des exploitations est jugée préoccupante dès que ce taux dépasse 40 % (Jolly et al., 1985).

(7) L'utilisation d'un ratio prenant en compte les stocks peut être critiquée, du fait des problèmes d'évaluation qui s'y rattachent, en particulier pour les animaux (Carles, 1982). Il n'est cependant guère possible de faire l'économie d'une mesure du fonds de roulement dans l'analyse des difficultés financières.

Dans le cas où le ratio de liquidité est inférieur à 1, le fonds de roulement est négatif : certains actifs immobilisés sont financés par du court terme et, inversement, les actifs circulants sont insuffisants pour couvrir les dettes exigibles, l'équilibre financier de l'exploitation n'est donc pas assuré.

Cette présentation de la méthode suivie pour repérer et étudier les exploitations éprouvant des difficultés financières montre que l'on se trouve devant une réalité assez complexe à saisir. On verra, dans la suite, que, malgré l'ampleur prise depuis quelques années par ce phénomène, la délimitation des exploitations en difficulté dans l'agriculture française demeure, pour toutes ces raisons, imprécise.

DES DIFFICULTÉS DU SECTEUR A CELLES DES EXPLOITATIONS

LE CADRE D'APPARITION DES "CAS DIFFICILES"

Pour mieux situer la portée du phénomène — qu'on le désigne par l'expression « cas difficiles » ou « agriculteurs en difficulté » — il faut préciser les raisons générales pour lesquelles des groupes d'exploitants agricoles français ont pu rencontrer des problèmes financiers. Ce panorama sera présenté à deux niveaux : celui du secteur, dont l'évolution a été soumise depuis 1973 à des contraintes de plus en plus fortes ; celui des unités de production, dont certaines se sont trouvées dans une situation particulièrement fragile face à cette évolution.

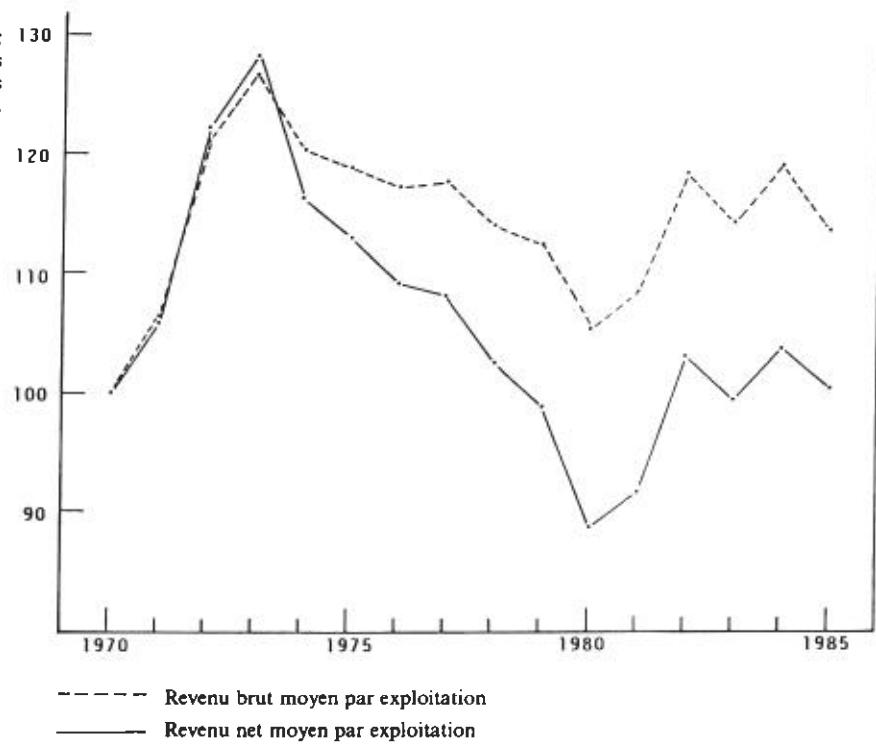
Une restriction globale des moyens de financement de l'agriculture

Sans revenir longuement sur les années qui ont précédé le début de la crise que subit l'agriculture française, on peut rappeler que l'évolution du secteur s'est faite sur la base d'une accumulation de capital et d'un accroissement de la productivité du travail agricole extrêmement rapides. Cette substitution du capital au travail a été rendue possible par un contexte économique général favorable, qui, en particulier, permettait à l'agriculture de trouver les ressources nécessaires au financement de son développement, tant au sein de son appareil de production qu'à l'extérieur du secteur. Relevons notamment le rôle joué par la politique de distribution d'un crédit bon marché dans ce mouvement.

A partir du premier choc pétrolier, la situation économique globale change radicalement. La crise se transmet directement à l'agriculture. Une des conséquences est la baisse rapide du revenu agricole jusqu'en 1980 et sa quasi-stagnation depuis, après une certaine reprise en 1981-82 (fig. 1). Les agriculteurs français sont en effet confrontés depuis 1973 à une dégradation tendancielle des termes de leurs échanges avec l'extérieur, malgré la poursuite de gains de productivité notables (CERC, 1985). Parallèlement à cette contrainte qui a des conséquences directes sur leur capacité d'investissement et leur niveau de vie, les possibilités d'accès aux financements extérieurs se réduisent progressivement.

Tout d'abord, les contraintes budgétaires globales conduisent les pouvoirs publics à relever progressivement le taux d'intérêt des prêts aux agriculteurs, en vue de contenir le coût de la bonification (Gagey, Lenoel, 1981). Puis la baisse du taux d'inflation, observée à partir de 1981, a pour conséquence

Figure 1. Revenus brut et net par exploitation en francs constants (indices base 100 en 1970).



Source : SCEES, Coll. Stat. Agricole, 255, 1986.

l'apparition en 1984 de taux d'intérêt réels positifs. Il se produit donc, en quelques années, un alourdissement notable du coût de l'endettement pour les agriculteurs (fig. 2).

Contraintes directes sur le revenu des agriculteurs et sur les financements extérieurs se traduisent au niveau du secteur par un essouflement de l'investissement productif (8)(fig. 3). Si cette situation est préoccupante pour la modernisation du secteur, car elle concerne l'ensemble des exploitations, elle est plus grave pour certaines, très fragiles face à la baisse des revenus.

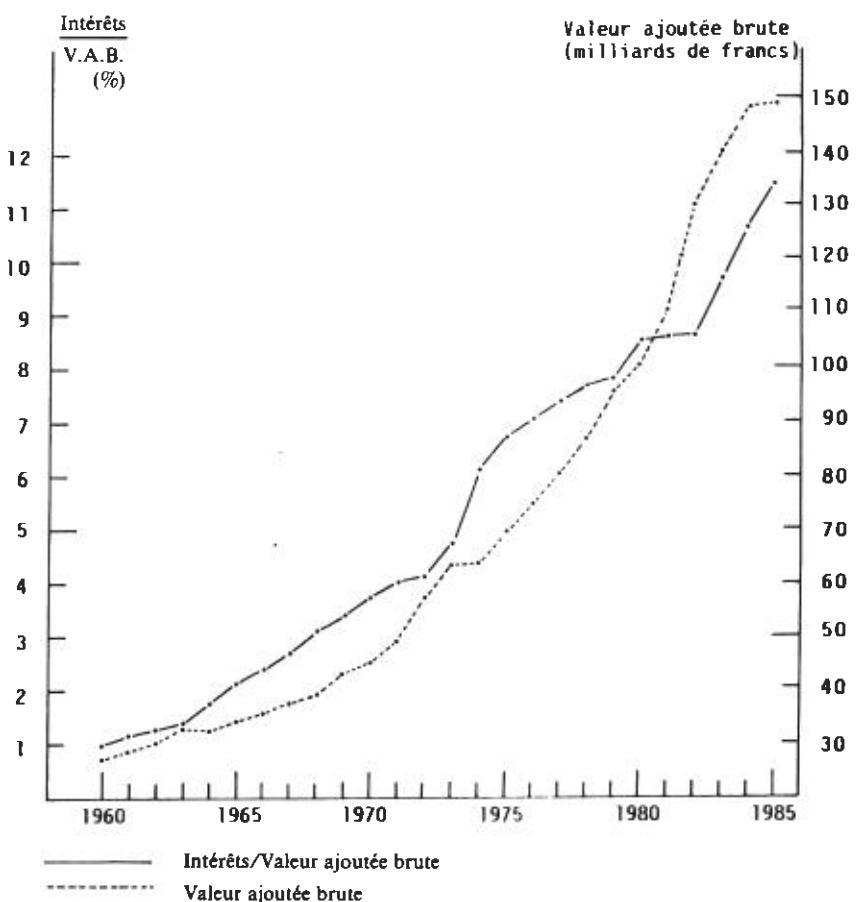
Des groupes en situation précaire

Même limitée aux seules exploitations professionnelles, l'agriculture apparaît comme un secteur hétérogène. Le trait le plus frappant de cette diversité est sans doute, d'un point de vue économique, l'inégale répartition des moyens de production entre les exploitations. A ce facteur de disparité s'en ajoutent d'autres qui ont trait aux orientations de production, à l'insertion plus ou moins affirmée dans un processus d'accumulation du capital, aux capacités techniques de l'exploitant... On comprend donc que, face à la crise, les unités de production se soient comportées différemment. Certaines d'entre elles, dans une situation déjà tendue, ont été destabilisées par les nouvelles contraintes qui pesaient plus lourdement sur elles que sur la plupart des autres exploitations.

Pour tenter de délimiter les groupes d'exploitations présentant potentiellement des risques de difficultés financières, nous examinerons les trois carac-

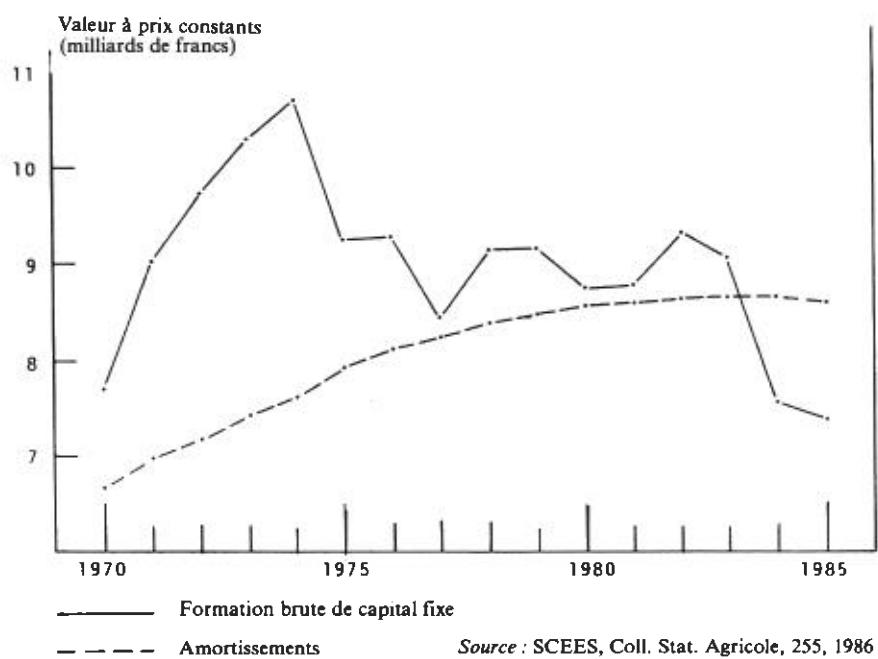
(8) La formation brute de capital fixe a tendance à stagner à prix constants depuis 1977 (INSEE, 1986).

Figure 2. Valeur ajoutée brute (livraisons, francs courants) et ratio intérêts des emprunts sur valeur ajoutée brute.



Source : INSEE, AGRISTAT

Figure 3. Formation brute de capital fixe et amortissements de l'agriculture (à prix constants 1970).



Source : SCEES, Coll. Stat. Agricole, 255, 1986

téristiques suivantes : dimension économique, orientation de production, rapidité d'accumulation du capital. Dans cette analyse, la question des capacités techniques de l'exploitant ne sera pas directement abordée. Elle le sera dans la partie suivante.

La dimension économique d'une exploitation est, en moyenne, dans l'agriculture française, un élément-clé de ses résultats et donc de sa capacité à se maintenir, voire à se développer. Or, un nombre non négligeable d'exploitations sont de taille médiocre et n'assurent que de faibles revenus aux exploitants et à leur famille (Bompard et al., 1980 ; Jégouzo, 1984). Elles sont déjà en voie de marginalisation en période de croissance. Avec la crise, leur revenu disponible chute et l'équilibre précaire dans lequel fonctionnent ces exploitations est rompu. Leur survie dépend alors de l'existence de revenus extérieurs (CERC, 1986), d'une décapitalisation ou de l'accroissement de l'endettement à court terme. Compte tenu de leur petite taille — qui se double souvent d'une faible productivité — cet endettement, même modeste, risque de devenir rapidement excessif (Aubert, Léon, 1986).

La variété des orientations productives introduit également, du point de vue des revenus et des capacités de financement, des disparités qui ne se réduisent pas seulement à des différences de dimension économique. Il faut, pour apprécier l'effet « orientation », raisonner à taille équivalente, ce qui présente certaines limites, en l'absence d'une mesure parfaitement appropriée de la dimension économique (Girard et al., 1983). Comparant les revenus « disponibles »⁽⁹⁾ d'exploitations de 20 à 40 équivalent-hectares de blé⁽¹⁰⁾ à orientation dominante « lait » ou « cultures », Carles constate un écart de 50 % en faveur de ces dernières en 1974 et 1981 (Carles, Millet, 1985).

Bien que les exploitations laitières prises en compte se situent plutôt, par leur dimension, au-dessus de la moyenne française, elles souffrent d'un handicap certain sur le plan du revenu. Cette constatation pourrait être étendue à d'autres orientations animales si on les comparait aux orientations végétales.

Avant 1974, malgré leur handicap, les exploitations d'élevage arrivaient à assurer la consommation de la famille et un certain autofinancement. En 1981, le maintien simultané de ces deux objectifs est devenu problématique pour beaucoup d'entre elles. Dans l'exemple cité, le revenu disponible des exploitations « lait » n'est que légèrement supérieur au SMIC et dénote l'existence d'une situation fragile.

Le dernier élément de classification des exploitations à risques financiers que nous retenons est fourni par le groupe des unités nouvellement installées ou en phase de modernisation rapide. Dans ces deux cas, il y a souvent mise en œuvre d'un capital important, acquis sur la base d'un fort endettement, surtout pour les agriculteurs en plan de développement. C'est ainsi que le poids des annuités d'emprunt est près de deux fois plus fort (50 % du revenu disponible avant prélèvements financiers) dans ces exploitations que dans les autres (28 %)⁽¹¹⁾. Par rapport à la majeure partie des exploitations, celles-ci se trouvent dans une situation financière plus tendue, à la fois parce que les investissements en cours n'ont pas encore pleinement produit leur effet en termes de résultats économiques et parce qu'ils ont été réalisés au prix d'un lourd endettement.

(9) La notion de « revenu disponible » utilisée par Carles est sensiblement différente de la nôtre (voir annexe 1). Pour cet auteur, le « revenu disponible » est égal au revenu brut d'exploitation, optique commercialisation.

(10) Équivalent-hectare de blé ou ehb : la taille d'une exploitation mesurée en ehb se calcule en divisant sa dimension économique, évaluée en termes de marge brute standard (MBS) par le coefficient de MBS d'un hectare de blé. À titre indicatif, la dimension moyenne des 1 129 600 exploitations françaises dénombrées en 1983 était évaluée à 28,5 ehb.

(11) Source : Echantillon RICA, 1982, calculs des auteurs.

A travers cet exemple apparaît explicitement le rôle joué par l'endettement dans l'approche des exploitations en situation potentiellement difficile. Le recours aux capitaux extérieurs peut être considéré classiquement comme élément moteur du développement des entreprises par le biais de l'investissement (Denizet, 1980) ; or, nous voyons clairement que certaines limites doivent être posées car un endettement excessif fait chuter le revenu disponible à un niveau très faible. Cela peut être observé quelle que soit la dimension économique des exploitations, y compris pour les plus grandes (Blogowski, 1986). De fait, et cela sera analysé dans les parties suivantes, les difficultés financières sont souvent liées à un endettement trop élevé ou mal maîtrisé. Une typologie des exploitations selon leur niveau d'endettement fournit donc une grille de lecture indispensable et complémentaire des précédentes pour l'étude des difficultés financières.

Au-delà des contraintes engendrées, pour l'ensemble des agriculteurs français, par la crise qu'ils traversent depuis plus de dix ans, l'analyse qui précède montre la diversité des facteurs pouvant expliquer l'apparition de difficultés financières. Essayons de préciser à présent les caractéristiques des groupes qui en reçoivent.

LES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ : ÉLÉMENTS DE REPÉRAGE

Les incertitudes qui se manifestent, comme on l'a vu, dans l'appréhension conceptuelle des difficultés financières en agriculture, se sont traduites pratiquement par une prise en compte très progressive de la dimension du phénomène et par la persistance de larges zones d'ombre quant à son ampleur actuelle.

L'émergence des « cas difficiles »

En étudiant les différentes mesures prises à l'égard des exploitants, relevant des « cas difficiles », nous essayerons de délimiter les groupes considérés comme en difficulté, ce qui fournira une première appréciation des problèmes et de leur importance.

Dans la seconde moitié des années 70, la plupart des organisations agricoles mettent l'accent sur les difficultés financières des exploitations ou les risques financiers qu'elles encourent. Face à ces problèmes, des mesures spécifiques sont prises pour alléger la charge de remboursement ou reporter les échéances des bénéficiaires de certains types de prêts (prêts « jeunes agriculteurs », et prêts spéciaux de modernisation notamment). Un premier train de prêts de consolidation est également ouvert en 1980-1981 auprès de la Caisse nationale de crédit agricole).

Devant la persistance des difficultés (1980 et 1981 connaissant les revenus agricoles les plus faibles) et leur acuité, semble-t-il, croissante, le gouvernement socialiste de 1981 en la personne du nouveau ministre de l'Agriculture, Edith Cresson, prend une mesure d'aide exceptionnelle aux agriculteurs en difficulté. Elle vise au redressement financier des exploitations dont la viabilité à court terme est menacée mais dont le redressement est jugé possible⁽¹²⁾. Cette aide, distribuée par des commissions départementales, prend la forme de prêts de redressement bonifiés (maximum de 150 000 F) ou de subventions (maximum de 30 000 F).

⁽¹²⁾ Circulaires des 3 septembre et 4 décembre 1981.

Un repérage à l'automne 1981 fait apparaître que 40 000 exploitations environ sont en difficulté. Au terme de la procédure appliquée en 1982 et 1983, ce sont 15 500 exploitants qui auront été aidés, les deux populations, aidée et repérée, ne se recouvrant que partiellement pour autant qu'on puisse l'apprécier.

Depuis cette mesure importante, les problèmes n'ont pas perdu de leur acuité si l'on en juge par les interventions professionnelles et les réflexions engagées — par exemple — en matière de statut des exploitations et de faillite. Pourtant il est toujours ardu de cerner les groupes touchés, que l'on essaie de suivre la situation des exploitants aidés lors des différentes mesures⁽¹³⁾ ou que l'on tente d'apprécier l'importance actuelle du phénomène.

Repérage des populations en difficulté

En utilisant deux des indicateurs définis dans la première partie, le revenu disponible et la situation de liquidité, on peut cerner de manière indirecte la population des agriculteurs en difficulté financière. Deux sources de données ont été utilisées : le Système intégré d'information sur les flux financiers (SIIFF), dont les résultats proviennent d'un échantillon couvrant l'ensemble des exploitations à temps complet et le Réseau d'information comptable agricole (RICA) qui a vocation à être représentatif des exploitations de plus de 4 000 UCE de marge brute standard et de plus d'une UTA⁽¹⁴⁾.

Les résultats du SIIFF en 1981 montrent que les agriculteurs à revenu disponible inférieur à 25 000 F (le SMIC est égal, en 1981, à 34 000 F) représentent 34 % de l'ensemble. Parmi eux, ceux dont le disponible est négatif forment 12 % du total (Landre, 1984). La présence de revenus faibles ou négatifs, à un moment donné, n'est pas une preuve de l'existence de difficultés financières, mais en fournit une présomption. Des travaux plus récents (Blogowski, 1986 ; Aubert, Léon, 1986) réalisés en utilisant le RICA apportent un éclairage complémentaire. Les exploitations à situation dégradée (appréciée ici par un revenu par UTAF inférieur à la moitié du SMIC) en permanence de 1980 à 1983 représentent 14 % de l'échantillon, tandis que, pour chaque année prise individuellement, ce sont environ 25 % de l'ensemble qui sont dans cette situation. Le renouvellement de la population en difficulté est donc important d'une année à l'autre mais un noyau significatif d'exploitations semble rester dans une situation financière dégradée pendant plusieurs années.

De façon complémentaire, l'examen d'un critère de fonds de roulement — le ratio de liquidité générale (RLG) — permet de situer la population concernée par les difficultés à 8 % de l'ensemble de l'échantillon RICA pour 1981 (Ministère de l'Agriculture, INRA, 1985) pour un RLG inférieur ou égal à 1,25. Le seuil retenu est assez bas (un fonds de roulement nul correspond à la valeur 1) et délimite un groupe d'exploitations à équilibre financier déjà compromis.

D'autres études, à portée géographique plus réduite ou centrées sur un type de production donné, précisent ou complètent les résultats ci-dessus⁽¹⁵⁾ mais on ne peut encore, pour les raisons évoquées ci-dessus et aussi à cause de la faible diffusion de la comptabilité agricole, mener des analyses fouillées sur un échantillon large, comme par exemple celles réalisées aux Etats-Unis (Jolly et al., 1985) ou au Danemark (Walter-Jørgensen, 1984).

(13) Voir le tableau des mesures prises en annexe 2.

(14) Pour les éléments de discussion sur le SIIFF et le RICA, voir Cranney, de Miribel, 1983.

(15) Voir par exemple Cayla et al. (1983), ainsi que Lherm et al. (1985).

Les bénéficiaires de l'aide publique de 1982

L'analyse des caractéristiques des agriculteurs bénéficiant de la mesure d'aide décidée en 1981 fournit l'occasion de mieux connaître un groupe ayant rencontré des difficultés particulièrement graves et se trouvant de fait en état de cessation de paiement. Les agriculteurs concernés représentaient 2 % des exploitants à temps complet. On est loin des chiffres avancés dans la partie précédente, mais on ne peut apprécier complètement la place de ce groupe au sein de la « nébuleuse » des agriculteurs en difficulté, dont les contours restent pour l'instant peu précis.

La sélection des agriculteurs aidés s'est faite généralement en considérant le volume de leur endettement et le montant des « besoins de restructuration », c'est-à-dire des sommes à injecter dans l'exploitation en vue de la redresser.

La priorité a été souvent donnée aux agriculteurs fortement endettés : comme il existe une relation assez étroite entre endettement important et dimension économique, il n'est pas étonnant qu'une bonne partie des agriculteurs aidés disposent de moyens de production supérieurs à la moyenne. Dans 78 % des cas, les exploitations ont un potentiel de production de plus de 20 ehb (59 % pour l'ensemble des agriculteurs à temps plein). Ces agriculteurs sont, ce qui semble logique, plus jeunes en moyenne : 56 % ont moins de 45 ans (contre 36 % dans l'ensemble). La conjonction d'une taille économique élevée et de la jeunesse des chefs d'exploitation donne un pourcentage particulièrement haut de bénéficiaires de la dotation aux jeunes agriculteurs ou de plans de développement : ils représentent, ensemble, le tiers des bénéficiaires⁽¹⁶⁾. Enfin, les éleveurs sont surreprésentés parmi eux : alors qu'en moyenne, moins de 1 % des producteurs végétaux⁽¹⁷⁾ ont obtenu l'aide, ce taux s'élève à 2,1 % pour les producteurs laitiers 2,6 % en polyculture-élevage et à 6,6 % chez les producteurs de porcs (Aubert, Léon, Wehrlin, 1986).

LES PROBLÈMES DES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ

Après avoir présenté les différents groupes d'exploitations connaissant des difficultés financières, il faut maintenant interpréter ces situations de manière synthétique pour essayer d'en identifier les causes. On distinguerá les problèmes que l'on peut localiser dans la production elle-même, indépendamment de la structure financière de l'exploitation, et ceux qui, au contraire, relèvent de l'endettement et du fonctionnement financier de l'exploitation.

DES PROBLÈMES D'EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

Au-delà des différences liées aux éléments globaux examinés plus haut (dimension, orientation, phase de capitalisation), les disparités dans les résultats économiques des exploitations correspondent en premier lieu à des problèmes de productivité.

⁽¹⁶⁾ Ces exploitants représentent respectivement 10 % de l'ensemble des titulaires de plans de développement et 6 % de ceux qui ont touché la dotation aux jeunes agriculteurs.

⁽¹⁷⁾ Les exploitants dont la surface était supérieure à 3 fois la surface minimale d'installation ou 80 ha étaient exclus de la procédure, sauf en zone défavorisée. Cette disposition écartait de l'aide une bonne partie des céréaliers. Certains de ces producteurs peuvent néanmoins connaître des problèmes financiers (Soler, 1986).

Pour aborder l'analyse des insuffisances qui peuvent apparaître au niveau même de la production, on ne dispose pas toujours d'un indicateur adéquat. Le résultat brut d'exploitation (RBE), fréquemment employé, est calculé après déduction des frais financiers et dépend donc du niveau de l'endettement. On utilisera ici de préférence le produit brut et le revenu avant frais financiers.

Pour une dimension économique et/ou pour une orientation données, les potentiels en place s'expriment plus ou moins bien, comme l'indiquent des travaux globaux ou des études de groupes plus spécifiques.

Sur le plan global (Pinon, Rini, 1983) on peut montrer qu'il existe, à l'intérieur des OTEX, des disparités importantes entre exploitations. Leurs causes paraissent difficiles à mettre en évidence. A côté des rendements physiques, où des différences apparaissent, d'autres éléments qualitatifs, peu ou pas mesurables (compétence de l'agriculteur, formation, qualité de l'encadrement) interviennent et doivent jouer un rôle décisif. Ces résultats fournissent une première approche des difficultés dans la mesure où les disparités observées révèlent bien, dès ce premier niveau de mesure des résultats de la production, la faible productivité de certains groupes. Elle joue un rôle déterminant dans la faiblesse des résultats économiques calculés à des niveaux plus élaborés.

Des analyses de groupes d'exploitations spécifiques confirment l'existence de difficultés en matière de production. Les résultats de nos propres travaux fournissent des exemples de ces problèmes. En comparant les agriculteurs en difficulté à ceux du RICA, on a ainsi pu mettre en évidence les bas niveaux de production et de productivité physique obtenus en moyenne par les premiers (Ministère de l'Agriculture, INRA, 1985).

Ces situations de déséquilibre dans le processus productif correspondent schématiquement à l'obtention d'une production inférieure (ou égale) à la moyenne avec un coût égal (ou supérieur) à la moyenne : consommations intermédiaires ou charges de structure trop importantes, selon les populations étudiées.

Il faut souligner que toutes les exploitations en difficulté ne connaissent pas ces problèmes. Il est indispensable en effet de distinguer entre niveau absolu et niveau relatif des résultats technico-économiques ; dans certaines exploitations, en effet, le problème se pose par rapport aux niveaux qu'il faudrait atteindre compte tenu des investissements réalisés. L'amélioration des caractéristiques technico-économiques et des rendements peut en effet être réelle mais insuffisante par rapport aux contraintes imposées par la capitalisation (Lherm et al., 1985 ; Colas, 1984).

On peut prendre d'autres exemples de ces difficultés dans les systèmes laitiers (Butault et al., 1985). En retenant un bas niveau de revenu disponible comme critère de classement, les auteurs font apparaître que 10 % des producteurs laitiers connaissent une situation difficile. Le revenu brut **avant** frais financiers, permet de partager cette population en deux groupes contrastés dont l'un obtient un revenu brut très faible par rapport à l'autre. Ce groupe est donc en difficulté, au moins pour des problèmes de productivité, alors que dans l'autre, c'est surtout la charge de remboursement d'emprunt qui est en cause. Chacun des deux groupes contient, par ailleurs, des exploitations dont les systèmes de production sont spécialisés et intensifs.

Il y a donc bien un premier effet de résultats économiques faibles par suite de difficultés dans la production elle-même. Une partie de ces exploitations sont en mauvaise position avant que l'on ne tienne compte des éléments financiers pour calculer des résultats plus élaborés.

Dans une approche statique, ces résultats s'expliquent par des caractéristiques intrinsèques des moyens de production ou de leur environnement et par des difficultés à valoriser un potentiel en place.

Mais ces « désajustements » qui s'expriment aujourd'hui dans un contexte d'évolution marquée par une capitalisation forte, doivent également être saisis dans une approche dynamique. Ce sont alors les modalités de capitalisation et de développement suivies par les exploitations qui sont fréquemment en cause. On a ainsi pu relever des difficultés liées au choix des orientations productives, notamment des céréales dans certaines zones (ILER, 1983, sur le département de la Vienne). Le choix de systèmes fortement capitalistiques dans des exploitations qui, pour diverses raisons, ne peuvent les mettre en pratique a également conduit à des difficultés : c'est le cas de certains plans de développement dans des zones de montagne (Lherm et al., 1986 ; Cayla et al., 1983) ; de même a-t-on pu mettre en évidence le handicap de cheptels de mauvaise qualité pour la reprise ou la modernisation (Colas, 1984) et les problèmes que pouvaient rencontrer certaines exploitations céréalierres suréquipées (Soler, 1986).

DES PROBLÈMES D'ÉQUILIBRE FINANCIER

A dimension économique comparable (production, actifs) pour un niveau de résultats technico-économiques donné, les effets propres des problèmes de financement et d'endettement paraissent déterminants pour expliquer les difficultés. Ces problèmes sont liés soit à la structure financière au travers d'effets de type « levier », soit au fonctionnement monétaire et de trésorerie des exploitations.

Problèmes de structure financière (long et moyen terme)

Un cadre d'analyse et son application aux exploitations agricoles

Classiquement, en recourant à l'endettement, les entreprises escomptent qu'elles bénéficieront de l'effet de levier : les capitaux extérieurs doivent leur permettre d'accroître leur rentabilité financière compte tenu des rapports entre rentabilité économique de l'entreprise, taux d'intérêt des capitaux empruntés et taux d'endettement (Glais, 1984).

L'effet de levier ne joue que si la rentabilité économique de l'entreprise est supérieure au taux d'intérêt des emprunts. D'autre part, la contrainte de solvabilité doit être respectée. Sous ces conditions, plus le taux d'endettement est élevé, plus l'effet de levier est significatif. En revanche, si le taux d'intérêt augmente alors que la rentabilité de l'entreprise se maintient, voire baisse, l'effet de levier s'inverse : il pèse alors d'autant plus sur les résultats que le taux d'endettement est élevé.

Il n'est pas immédiat de faire une analogie entre le fonctionnement financier des exploitations agricoles et celui des autres entreprises, compte tenu des particularités des premières. En effet, l'agriculteur ne cherche pas explicitement à accroître la rentabilité financière de son exploitation. Il a comme objectif de maximiser le revenu qu'il en tire pour faire vivre sa famille et de maintenir ou augmenter son patrimoine, mais les moyens dont il dispose sont les mêmes que ceux des autres entrepreneurs. L'emprunt est un de ces moyens. Il lui permet d'accroître sa capacité de financement et donc ses actifs. Les revenus augmentant en moyenne avec la taille économique de l'entreprise dans l'agriculture, on observera un effet de levier si l'accroissement des résultats permet de rembourser les emprunts, de faire les prélevements privés et de dégager une capacité d'autofinancement nette assurant le développement de l'exploitation. C'est la situation idéale. En réalité, l'on sait que la rentabilité de l'activité agricole est faible. Le rôle joué par l'endettement dépend donc étroitement du niveau du taux d'intérêt réel des emprunts. Jusqu'à la fin des années

70, celui-ci était largement négatif pour les encours à long et moyen terme des agriculteurs. Un taux d'endettement relativement élevé pouvait donc avoir un effet favorable. Depuis cette date, l'avantage lié au taux d'intérêt s'est amenuisé, puis a disparu lorsque les taux réels sont devenus positifs à partir de 1984. Le secteur agricole est donc entré depuis le début de la décennie dans une période où la décision d'emprunter est beaucoup plus délicate à prendre, d'autant plus que les résultats économiques des exploitations se sont considérablement dégradés.

Pour illustrer ce raisonnement, on peut reprendre l'analyse des liens existant entre endettement, dimension et résultats économiques, réalisée par Blogowski (1986) sur les exploitations du RICA en 1982. Le tableau 1 montre qu'il existe une relation apparemment positive entre endettement et résultat brut d'exploitation avant annuité. En passant au revenu disponible, cette relation disparaît car les différentes classes d'endettement obtiennent à peu près le même niveau de revenu disponible. L'examen du niveau du revenu disponible selon le croisement de l'endettement et de la dimension économique (tabl. 2) permet de préciser l'analyse. Pour un niveau de dimension économique donné (saisi ici par les ventes), les résultats décroissent quand l'endettement augmente. L'endettement joue donc, dans cet exemple, un rôle dépressif sur le revenu disponible. Ce résultat permet de faire l'hypothèse de l'existence, dès 1982, d'un différentiel taux d'intérêt-rentabilité des exploitations inversant l'effet de levier.

Tableau 1.
Revenu avant endettement
et revenu disponible
selon le montant de l'endettement
(en milliers de francs)

Endettement	moins de 100	de 100 à 200	de 200 à 350	de 350 à 500	de 500 à 750	de 750 à 1 000	plus de 1 000
Revenu avant endettement	83	114	123	148	168	214	225
Revenu disponible	73	86	79	90	83	105	58
Annuité/Revenu	0,12	0,25	0,36	0,39	0,51	0,51	0,74

Sous-échantillon 1 du RICA, 1982

Source : d'après Blogowski (1986)

Tableau 2.
Revenu disponible selon la classe
de ventes et le montant de
l'endettement
(en milliers de francs)

Ventes Encours	moins de 100	de 100 à 200	de 200 à 350	de 350 à 500	de 500 à 750	plus de 750	En-semble
moins de 100	25	58	104	154	204	—	73
de 100 à 200	— 2	33	80	131	188	344	86
de 200 à 350	— 24	20	64	97	155	235	79
de 350 à 500	—	23	48	77	135	266	90
de 500 à 750	—	19	— 2	34	119	210	83
de 750 à 1 000	—	—	2	43	101	208	105
plus de 1 000	—	—	—	89	— 29	167	58
Ensemble	19	47	81	105	152	224	79

Sous-échantillon 1 du RICA, 1982

Source : d'après Blogowski (1986)

Interprétation des situations financières difficiles

L'application du raisonnement ci-dessus à des situations financières particulièrement difficiles peut être faite en considérant les deux éléments de nature financière régissant l'effet de levier : le taux d'endettement et les frais financiers (18).

(18) Le problème de la rentabilité économique des exploitations a été évoqué plus haut.

Un taux d'endettement excessif peut être la conséquence des modalités de capitalisation et de développement évoquées précédemment. C'est le cas lorsque le niveau de capitalisation visé en matière d'investissement productif est trop élevé par rapport aux moyens propres et aux possibilités de faire face aux emprunts. Cette situation peut également correspondre à des prises de risques trop importantes et à une mauvaise appréciation des possibilités de résultats, du fait par exemple de situations déjà déséquilibrées sur le plan financier lors de l'installation ou de la modernisation (Colas, 1984 ; Desbrosses, Maamoun, 1984 ; Poitevin-Nebot, 1983).

L'endettement excessif peut aussi être lié à des stratégies patrimoniales trop lourdes à assumer, à la suite notamment d'achats de foncier (Ministère de l'Agriculture, INRA, 1985 ; Soler, 1986).

On relève enfin les problèmes de financement des stocks et des immobilisations auto-produites (cas du cheptel reproducteur) notamment en période d'installation ou de croissance ; ces éléments sont parfois mal pris en compte dans les plans de financement parce que les outils financiers adaptés n'existent pas ou encore parce que les besoins de financement qu'ils représentent sont mésestimés.

A l'origine de charges financières trop importantes, on trouve le taux d'intérêt des capitaux empruntés et le financement par des formules trop coûteuses. C'est une solution parfois adoptée par facilité, du fait de restrictions sur certains financements ou du refus de prêts à des conditions avantageuses compte tenu de divergences dans l'appréciation du risque entre l'emprunteur et la banque. De plus, le passage à des taux d'intérêt réels positifs joue un rôle défavorable pour les exploitants qui se sont endettés pendant la période de forte inflation : la charge de remboursement des emprunts contractés alors ne subit pas l'érosion monétaire que les emprunteurs attendaient.

En conclusion, on rencontre en général ces situations dans les exploitations fortement endettées, notamment pour réaliser des investissements. Elles touchent surtout celles qui se sont endettées ces dernières années, à une période où se sont conjuguées baisse des résultats et augmentation des charges de remboursement (au moins en valeur relative).

Fonctionnement monétaire des exploitations

Les déséquilibres majeurs des exploitations en situation difficile apparaissent essentiellement au niveau du court terme. Ainsi, les exploitations en difficulté que nous avons étudiées présentent un fonds de roulement négatif dans la moitié des cas. Par rapport à une population de référence (RICA) en 1981, l'endettement à court terme (toutes dettes comprises) est près de trois fois supérieur.

D'autres exemples confirment que le fonctionnement monétaire de ces exploitations traverse une crise profonde, même si cette situation peut être interprétée autant comme un révélateur que comme une cause de difficulté.

Les très importants déséquilibres constatés au niveau du fonds de roulement montrent que la satisfaction des besoins en capitaux à court terme est très difficile à réaliser pour ces groupes. Trois critères permettent classiquement d'analyser les situations : fonds de roulement, besoin de fonds de roulement, trésorerie nette. Ils ne sont pas toujours utilisables à partir des comptabilités agricoles et l'on se contentera ici d'interpréter le fonds de roulement par le haut puis par le bas du bilan.

Fonds de roulement et immobilisations

La présence caractéristique d'un fonds de roulement négatif ou faible indique la faiblesse relative des capitaux propres et les difficultés du financement des immobilisations.

On retrouve des causes déjà vues plus haut. Cette situation peut remonter à un déséquilibre dès l'installation ou dès la définition du projet d'investissement : mauvaise situation financière de l'exploitation reprise, difficulté apparue dans la réalisation du projet (augmentation des coûts qu'il n'est pas possible de compenser par un financement complémentaire par exemple), immobilisations dont les besoins de financement ont été mal cernés.

Elle peut venir également de résultats successifs trop faibles pour dégager un autofinancement venant augmenter les fonds propres qui « décrochent » par rapport aux immobilisations. On peut également en trouver une explication dans la baisse de l'actif par suite de l'évolution défavorable de sa valeur (foncier notamment), en cas de réévaluation de bilan.

Fonds de roulement et actifs circulants

Examinée par le bas du bilan, la présence d'un fonds de roulement négatif ou faible montre un excès de dettes à court terme par rapport aux actifs circulants. Cela correspond soit à un déséquilibre dans la production elle-même (saisi par le besoin de fonds de roulement) soit à une difficulté de trésorerie (analyse de la trésorerie nette).

Pour une exploitation en période de croissance, un fonds de roulement négatif peut se justifier : les crédits fournisseurs peuvent être élevés, supérieurs aux produits en cours d'élaboration puisqu'on anticipe sur des rentrées futures. Une telle situation est anormale pour une exploitation qui n'est pas en phase de croissance car l'on devrait avoir un équilibre « de croisière » (aux mouvements du cycle de production près) entre besoins et ressources à court terme. Dans le cas des exploitations en difficulté, les déséquilibres sont importants et, semble-t-il, pratiquement chroniques. Les différents postes des actifs circulants, stocks, réalisables et disponibles, ou certains d'entre eux seulement, sont faibles ; la productivité étant faible et les dépenses engagées élevées (crédit fournisseur), les agriculteurs parviennent difficilement à répondre à leurs échéances dans des conditions satisfaisantes.

Un autre élément explicatif de la faiblesse du fonds de roulement peut être fourni : l'exploitation ayant très peu de disponibilités monétaires fait appel de manière importante aux découverts bancaires. Une telle situation ne doit pas se pérenniser ; or il semble que ce soit souvent le cas pour les agriculteurs en difficulté.

ELÉMENTS DE DISCUSSION SUR L'ORIGINE DES DIFFICULTÉS

Les modalités de production et de financement qui sont ici en cause résultent de choix engageant les exploitants mais aussi les organismes, institutions et secteurs où sont prises des décisions ayant des implications sur les exploitations. Au-delà des phénomènes observés sur les exploitations elles-mêmes, l'analyse doit donc s'efforcer d'identifier les autres niveaux à prendre en compte pour compléter l'étude. Il paraît important, dans cette optique, de souligner deux éléments.

La politique des structures

On a vu la part importante qu'occupent les bénéficiaires des politiques d'installation ou de modernisation parmi les agriculteurs en difficulté.

Sans que cela mette en cause sur le fond les politiques suivies, on peut considérer que, pour des minorités significatives, les choix réalisés ont conduit des exploitants à des situations fragilisées sur les plans économique et financier⁽¹⁹⁾. Ceci peut s'expliquer par deux types d'arguments :

— De telles politiques peuvent avoir un caractère volontariste. Les commissions départementales aiment, du fait de contraintes administratives et professionnelles, des installations ou des plans de modernisation alors même que les conditions de viabilité ne sont pas toutes réunies. Les dispositifs d'aide sont perçus comme des droits et des exploitants en bénéficient sans qu'une approche financière rigoureuse soit toujours réalisée.

— Les projets appuyés sont parfois irréalistes par rapport aux possibilités réelles des candidats, compte tenu de la situation de leur exploitation ou de leur capacité professionnelle, par exemple, et des exigences des investissements prévus (Poitevin-Nebot, 1983 ; Desbrosses, Maamoun, 1984).

Les modalités de financement de l'activité agricole

Le financement des exploitations dépend de la demande des agriculteurs mais aussi de la réponse des organismes octroyant les prêts ou, plus largement, faisant crédit. La responsabilité des banquiers et créanciers est ainsi engagée dans le fonctionnement des exploitations. Rappelons à ce propos que, dans le droit de la faillite appliqué hors de l'agriculture, le banquier peut être tenu pour co-responsable des difficultés rencontrées par les entreprises. Qu'en est-il dans le cas des exploitations agricoles ?

Dans certains cas, il y a une mauvaise appréciation du risque ; la situation de départ est connue mais sa gravité est sous-estimée ou bien les difficultés de réalisation du projet financé sont minimisées (cas des plans de développement apparaissant *a posteriori* comme des plans de redressement : Desbrosses, Maamoun, 1984 ; cas d'exploitations en consolidation). Les formules de financement proposées sont parfois mal adaptées ou inappropriées (financement du cheptel, par exemple) ainsi que certaines formes de financement par des vendeurs de biens d'équipement.

Enfin, des situations difficiles sont liées à une certaine confusion entre les fonctions bancaires et commerciales. Dans un contexte de forte concurrence entre les fournisseurs, de limitation des possibilités de financement du court terme par le Crédit Agricole compte tenu de la politique d'encadrement du crédit, les différentes parties prenantes n'ont pas toujours apporté les solutions les plus satisfaisantes aux problèmes de financement du court terme. L'accroissement du recours aux dettes à court terme et notamment au crédit fournisseur, en l'absence d'une connaissance suffisante des situations financières individuelles, s'est ainsi réalisé pour certains groupes dans des conditions où la progression de leur endettement n'était absolument pas maîtrisée.

CONCLUSION

La période de crise qui s'est ouverte dans le courant des années 70 a modifié les conditions de fonctionnement et de développement de l'ensemble du secteur agricole français. Mais les effets de cette crise sont particulièrement prononcés pour les exploitations « en difficulté ». En simplifiant, celles-ci se répartissent en deux groupes qui opposent les petites exploitations aux grandes et aux moyennes. L'importance relative de ces groupes est difficile à évaluer.

⁽¹⁹⁾ Voir par exemple le travail de M. Buisson (Ministère de l'Agriculture) pour la modernisation.

Ces deux types d'entreprises en difficulté présentent des traits communs, comme cela a été montré plus haut, mais il semble que les problèmes de fond qu'elles rencontrent sont de nature différente.

Les petites exploitations regroupent entre le tiers et le quart du total de celles qui ont reçu l'aide publique en 1982-1983 : ces unités se maintiennent difficilement et ne font vivre qu'avec peine les familles qui les gèrent. Leurs problèmes ne sont pas nouveaux, mais ils ont été accentués de façon dramatique par la crise. Celle-ci a joué un rôle de révélateur en rappelant l'existence d'une petite paysannerie, encore nombreuse, en situation précaire.

Mais, dans leur majorité, les exploitations en difficulté, parmi celles qui ont été aidées, sont de taille moyenne ou grande. Leurs problèmes proviennent le plus souvent d'une productivité relativement faible ou d'un endettement élevé ; elles ont été destabilisées par le rétrécissement de leurs marges de production, la montée des taux d'intérêt ou la baisse des valeurs d'actif, en particulier foncières.

Il n'est pas aisé de se prononcer aujourd'hui sur l'importance actuelle du phénomène, même si plusieurs éléments confirment sa persistance.

Un premier exemple est fourni par les coopératives qui s'inquiètent de la concentration des risques sur des groupes relativement circonscrits mais où les situations paraissent fortement compromises. De même, les organisations professionnelles et économiques mettent en place, dans de nombreux départements, des associations ou des structures spécifiques d'intervention et de prise en charge du problème témoignant ainsi de son actualité. Enfin, il faut rappeler l'existence du millier d'exploitants qui, en 1982-1983, n'ont pu accéder à l'aide « Cresson », pour cause de situation trop dégradée. Il est vraisemblable que, pour nombre de ces derniers, s'ils se sont maintenus dans le secteur, les difficultés se soient pérennisées.

Ces diverses indications montrent la permanence d'un problème mais il reste difficile de l'analyser et d'apprécier son évolution en l'absence d'études spécifiques. On ne peut pas dire, par exemple, si les années 1980-1981 représentaient un pic dans la réalité d'un phénomène dont l'acuité aurait sensiblement diminué ou si l'on assiste actuellement à la constitution d'un nouveau « train » d'agriculteurs en difficulté.

Il est de même impossible de préciser si les améliorations obtenues dans certains groupes d'exploitations en difficulté s'expliquent surtout par l'aide dont elles ont pu bénéficier, ou par d'autres raisons, et si l'on peut, par exemple, attribuer le redressement de la situation d'un titulaire de plan de développement aux aides qu'il a reçues ou à l'amélioration « normale » qui suit la période difficile d'un début de plan (20).

Malgré ces conclusions encore incertaines, il nous semble que des perspectives puissent être tracées quant à l'évolution du phénomène.

Les difficultés observées dans le secteur — qu'elles soient globales ou individuelles — traduisent son adaptation à de nouvelles modalités de fonctionnement qui feront nécessairement plus de place aux problèmes de compétitivité :

- moins d'aides publiques elles-mêmes plus sélectives ;
- financement relativement plus cher que dans la période écoulée ;
- pression à la baisse sur les prix des produits agricoles et maintien probable d'écart entre leur évolution et celle des prix des consommations intermédiaires.

(20) Le ministère de l'Agriculture et l'Institut national de la recherche agronomique lancent courant 1987 une étude visant à répondre à certaines de ces questions et en particulier à tirer un bilan de la mesure d'aide « Cresson ».

Ce contexte économique ne pourra être supporté par toutes les exploitations, notamment les plus petites. Elles pourront faire l'objet de mesures spécifiques en cas de problèmes sectoriels très affirmés (aides à la cessation de la production laitière, par exemple).

Certains types d'exploitations de plus grande dimension auront également du mal à supporter ces conditions de production, comme on l'a vu ces dernières années, pour des raisons structurelles, géographiques ou sectorielles. On peut ainsi citer en exemple la rémanence des crises avicoles ou les difficultés que risque d'entraîner l'évolution du prix des céréales dans certaines zones périphériques du Bassin Parisien où la spécialisation céréalière, dès maintenant, pose problème.

Il risque donc d'y avoir maintien de difficultés financières, plus ou moins graves, et l'on serait ainsi en présence d'un phénomène de nature permanente à moyen terme.

On peut faire l'hypothèse que deux types de situations continueront de se manifester. Pour un premier groupe d'exploitants, les difficultés pourront être résorbées au prix d'interventions spécifiques du type de celles qui ont été prises dans le passé (procédure « Cresson ») ou de mesures plus sectorielles et mieux ciblées. Dans cet ordre d'idée, la redéfinition de la politique communautaire de modernisation (plan d'amélioration des exploitations) devrait réduire les risques de dérapage qu'on a pu observer avec les plans de développement. Les actions préventives (meilleur suivi des risques, projets mieux adaptés, politiques de développement plus réalistes) limiteront les risques de voir ces groupes prendre de l'ampleur mais elles ne seront vraisemblablement pas suffisantes pour empêcher systématiquement l'apparition de difficultés financières et *a fortiori* pour les régler. Les problèmes liés à la connaissance de ces situations, à la mobilisation des parties prenantes et à la définition des interventions restent entiers. L'examen de ce qui s'est passé après la procédure « Cresson » en matière de suivi des exploitations aidées (ce suivi est pratiquement resté lettre morte) doit conduire à réfléchir aux méthodes et moyens à mettre en place pour assurer le maximum de chances de voir se redresser ces situations.

Pour d'autres exploitants en revanche, les difficultés seront trop importantes pour être résorbées. De telles situations apparaissent presque inéluctablement, que ce soit pour des raisons économiques (quotas laitiers), climatiques (sécheresse de 1986) ou autres. A preuve l'existence des exploitations dites « non redressables » lors de la procédure « Cresson », même si leur nombre relativement élevé au début des années 80, était sans doute la conséquence d'une prise en compte trop tardive de ce type de problème. Quoi qu'il en soit, de telles situations ne peuvent trouver leur solution dans le système juridique actuel. Sur ce plan, le constat d'un vide par rapport à des situations de quasi-faillite a donné lieu à des initiatives ; on citera les projets de loi Foyer (1981) et Arthuis (1985), ou le rapport Gouzes (1985). Mais les propositions n'ont pas encore réellement débouché, alors même qu'il paraît indispensable de changer cette situation et de prévoir des modalités de règlement pour ces situations définitivement compromises.

ANNEXE 1

Définitions

Revenu disponible Revenu brut d'exploitation, hors variation de stocks, diminué des remboursements d'emprunts à long et moyen terme.

Ratio de liquidité générale Actifs circulants sur ensemble des dettes et emprunts à court terme.

Taux d'endettement Ensemble des emprunts et dettes sur actif total.

ANNEXE 2

Caractéristiques des principales aides aux agriculteurs endettés.

Procédure, année de réalisation	Critère d'accès à l'aide	Montant de l'aide	Plafond
Prise en charge d'intérêts 1974	Eleveur ou jeune agriculteur titulaire de certains prêts spéciaux	100 % des charges d'intérêt pour ces prêts dus dans l'année	Sans plafond
Prise en charge d'intérêts 1976	a) Certaines régions : titulaires de certains prêts spéciaux dont les prêts JA b) France entière : titulaires de prêts JA	100 % des charges d'intérêt pour ces prêts dus dans l'année	Sans plafond
Prise en charge d'intérêts 1980	Jeunes agriculteurs ayant contracté des prêts spéciaux et ayant des charges d'intérêt supérieures à 1 000 F	50 % des charges d'intérêts pour ces prêts dus dans l'année	4 000 F/ emprunteur
Allongement de la durée des prêts 1980	Producteurs de viande (bovine, ovine et porcine) et de légumes, en difficulté financière, bénéficiaires de prêts bonifiés		
Excédents CNCA, consolidation, remise de charges	Agriculteur à titre principal Emprunteur auprès du Crédit Agricole	Bonification d'un prêt (durée 3-5-7 ans au taux respectif de 2, 5 et 7 %) pouvant consolider les annuités de 1981 et 1982. Décision de la Caisse régionale dans la limite d'une enveloppe accordée par la Caisse nationale.	
Prise en charge d'intérêt février 1981	Agriculteur à titre principal ayant investi récemment (PSE, PSM, MTO, JA, bâtiments porcins) ou ayant connu des calamités successives	Suivant le type de prêt, 75 à 100 % des intérêts échus dans l'année 1980	6 000 à 8 000 F/ agriculteur suivant le taux de l'aide
Agriculteurs en difficulté (fin 1981)	- SAU < à 3 SMI ou 80 ha sauf en zone défavorisée - Revenu agricole > 50 % du revenu du foyer fiscal - Revenu du foyer fiscal < 2 SMIC	Suivant la décision de la commission et en fonction de la situation financière fin 1981 approximativement ; prêt de redressement ou aide directe	30 000 F/agriculteur (150 000 F de prêt si réalisation d'un prêt)
Prise en charge d'intérêt 1982	Investisseurs récents bénéficiaires de prêts bonifiés	100 % des intérêts échus dans l'année 1981	14 000 F/ emprunteur

Remarques :

1. En 1983 et 1984 des mesures de prise en charge, de consolidation ou de report d'échéances ont également été prises pour des populations plus circonscrites : départements sinistrés de l'Est, producteurs de viande ovine, aviculteurs, nasseurs bovins.

2. L'estimation des moyens financiers consacrés aux différentes aides et celle des effectifs de leurs bénéficiaires sont très difficiles compte tenu des caractéristiques de ces aides et des modalités de leur versement. De même, il n'est pas possible de les faire apparaître dans les comptes nationaux car les données publiées sont les valeurs obtenues après déduction de ces aides. A titre de référence, on peut cependant donner le montant des subventions courantes bénéficiant aux exploitations et correspondant à la prise en charge d'intérêts pour les années récentes : 1981 : 465 millions de francs ; 1982 : 418 millions de francs ; 1983 : 38 millions de francs ; 1984 : 116 millions de francs ; 1985 : 34 millions de francs (Source INSEE - Comptes de l'agriculture, repris in SCEES, *Graphagri*).

BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATION NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, 1983. — *Agriculteurs en difficulté. Synthèse des enquêtes auprès des départements*, Paris, ANDA, 29 p.
- ASSOCIATION FRANÇAISE DE DROIT RURAL, 1983. — *Les faillites en agriculture*, Congrès National, Bourges, octobre, 122 p. (également paru dans la revue « *Les Agriculteurs de France* », janvier-février 1985).
- AUBERT (D.), BOMPARD (J.P.), DESBROSSES (B.), LÉON (Y.), POSTEL-VINAY (G.), RIO (P.), 1984. — Les agriculteurs et le crédit, *Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales* (1), juin, 118 p.
- AUBERT (D.), LÉON (Y.), 1986. — *Une approche des exploitations en situation financière difficile, à partir du RICA, 1980-1983*, Document de travail, Paris, Commissariat général du Plan, 26 p.
- AUBERT (D.), LÉON (Y.), WEHRLIN (H.), 1986. — « "Agriculteurs en difficulté" : d'un phénomène marginal à un problème réel », *Economie Rurale* (172), mars-avril, pp. 31-40.
- BLOGOWSKI (A.), 1986. — *L'endettement et les capacités de financement des exploitations agricoles*, Document de travail, Paris, Commissariat général du Plan, 25 p.
- BOMPARD (J.P.), GIRARD (J.P.), POSTEL-VINAY (G.), 1980. — « Le crédit, les agriculteurs et la crise », *Economie rurale* (139), sept.-oct., pp. 23-30.
- BONNEAU (J.R.), 1983. — « Agriculteurs en difficulté. Analyse juridique », *Structures agricoles*, Bulletin de documentation et de liaison du CNASEA (25), janvier, pp. 31-42.
- BUTAULT (J.P.), HAIRY (D.), PERRAUD (D.), FOULHOUZE (I.), 1985. — *Les systèmes de production du lait en France et leur dynamique à la veille de l'instauration des quotas*, Note à l'attention du Commissariat général du Plan, Paris, INRA ESR, 27 p.
- CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE, 1978. — Assemblée générale 1978, *Economie et Finances Agricoles*, mai, n° spécial, pagin. multiple.
- CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE, 1980. — Assemblée générale 1980, *Economie et Finances Agricoles*, mai, n° spécial, pagin. multiple.
- CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE, 1984. — « Crédit : le risque clientèle », *Economie et Finances Agricoles*, décembre, pp. 3-30.
- CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE, 1985. — L'endettement de l'agriculture française, *Economie et Finances Agricoles*, août-septembre (supplément), 52 p.
- CARLES (R.), 1982. — Analyse financière de l'entreprise agricole, *Techniques Agricoles* (fascicule 74-82), juin, 18p.
- CARLES (R.), MILLET (G.), 1985. — *Revenus et capacités de financement dans l'agriculture française (1968-1981)*, Grignon, INRA ESR, série Etudes et Recherches (2), mai 1985, 49 p.
- CAYLA (D.), LIÉNARD (G.), BAUD (G.), BOUCHET (J.F.), 1983. — « Modernisation des exploitations en zone fromagère des Savoies au cours d'une période difficile », *Bull. Tech. CRZV*, Theix, INRA (52), juin, pp. 63-82.
- CENTRE D'ÉTUDES DES REVENUS ET DES COUTS, 1985. — Les revenus des Français : la croissance et la crise (1960-1983), quatrième rapport de synthèse, *Documents du CERC* (77), 282 p.

CENTRE D'ÉTUDES DES REVENUS ET DES COUTS 1985. — Les agriculteurs et leurs revenus. T. 1 : Familles et exploitations agricoles, *Documents du CERC* (78), 4^e trim., 106 p.

CENTRE D'ÉTUDES DES REVENUS ET DES COUTS 1986. — Les agriculteurs et leurs revenus. T. 2 : Composition et emploi des revenus, *Documents du CERC* (79), 1^{er} trim., 130 p.

CENTRE NATIONAL POUR L'AMÉNAGEMENT DES STRUCTURES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES, 1983. — *Les agriculteurs en plan de redressement. Nature et causes des difficultés*, Paris, CNASEA, 10 p.

COLAS (H.), 1984. — *Les agriculteurs en plan de développement, les jeunes agriculteurs : situation dans les Côtes-du-Nord*, Mémoire, Beauvais, Institut Supérieur Agricole, 71 p. + annexes.

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA COOPÉRATION AGRICOLE, CONFÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES AGRICOLES DE L'OUEST DE LA FRANCE, 1980. — *L'endettement des agriculteurs et les coopératives*, Rennes, CCAOF, 30 p.

CRANNEY (J.), MIRIBEL (P.) de, 1983. — *Rapport sur l'analyse du fonctionnement du Réseau d'Information Comptable Agricole*, Paris, INSEE-INRA, 547 p.

DENIZET (J.), 1983. — *Monnaie et financement dans les années 1980*, Paris, Dunod, 315 p.

DESBROSSES (B.), MAAMOUN (M.), 1984. — *Des plans de développement dans l'Allier*, Paris, INRA-ESR, 119 p. + annexes.

DURAND (G.), 1980. — *Les crédits accordés par les coopératives agricoles à leurs adhérents*, Mémoire, Rennes, Faculté de sciences économiques, 85 p.

GAGEY (D.), LENOEL (P.), 1981. — « Bilan de l'étude prioritaire sur les prêts bonifiés à l'agriculture », *Bulletin Interministériel RCB*, mars, pp. 29-45.

GIRARD (J.P.), GOMBERT (M.), PROST (M.), 1983. — Les agriculteurs, tome 2, *Collections de l'INSEE* (E 82), juin, 328 p.

GLAIS (M.), 1984. — *Le diagnostic financier de l'entreprise*, Paris, Economica, 256 p.

GOUZES (G.), 1985. — *Tradition et modernité de l'agriculture française*, Rapport au Premier Ministre, Paris, Ministère de l'Agriculture, 362 p.

INSTITUT NATIONAL DE GESTION ET D'ÉCONOMIE RURALE, 1981. — *La gestion financière de l'exploitation agricole*, Paris, IGER, 147 p.

INSTITUT NATIONAL DE GESTION ET D'ÉCONOMIE RURALE, 1984. — *Les agriculteurs en difficulté : qui sont-ils ?* Paris, IGER, 25 p.

INSTITUT DE LÉGISLATION ET D'ÉCONOMIE RURALES, 1983. — *Les plans de redressement des agriculteurs en difficulté. Cas des exploitants de la zone du PAR du Montmorillonnais*, Poitiers, Faculté de Droit, septembre, 45 p.

INSEE, 1986. — Les comptes de l'agriculture française pour 1985, *Collections de l'INSEE* (C 133), 169 p.

JEGOUZO (G.), 1984. — *Petite paysannerie en France*, Paris, INRA, 227 p.

JOLLY (R.), PAULSEN (A.), JOHNSON (J.), BAUM (K.), PRESCOTT (R.), 1985. — « Incidence, intensity and duration of financial stress among farm firms », *American Journ. of Agricul. Economics*, (67-5), décembre 1985, pp. 1108-1115.

LANDRE (P.), 1984. — « Distribution des revenus agricoles selon le SIIFF 1981 », *Cahiers de Statistique Agricole* (3/6), mai-juin, pp. 23-34.

LÉON (Y.), RAINELLI (P.), 1974. — « Les résultats d'une enquête sur l'endettement des agriculteurs dans le département d'Ille-et-Vilaine », *Cahiers de statistique agricole* (19), nov.-déc., 1974, pp. 57-75.

LÉON (Y.), RAINELLI (P.), 1975. — « Les avoirs financiers des agriculteurs en Ille-et-Vilaine », *Bulletin de conjoncture régionale - Bretagne* (4), pp. 1-20.

LHERM (M.), BEBIN (D.), LIENARD (G.), MARZIN (J.), 1985. — « En zone herbagère charolaise, les éleveurs se retrouvent en condition difficile, malgré leurs efforts techniques de modernisation », *Bull. Techn. CRZV*, Theix, INRA (59), pp. 77-101.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, INRA, 1985. — *Etude sur les agriculteurs en difficulté*, Rapport général, 2 vol., Paris, 239 + 94 p.

PINON (P.), RINI (G.), 1983. — « Ecarts de productivité et de rentabilité entre exploitations agricoles », *Economie et Prévision* (61), 1983/5, pp. 3-19.

POITEVIN-NEBOT (I.), 1983. — *Installation-développement : quelles perspectives pour les exploitations « à hauts risques » de l'Auxois-Morvan ?*, Mémoire, Dijon - Quétigny, ENITA, 47 p. + annexes.

SCEES, 1986. — L'aide aux agriculteurs en difficulté en 1982. Résultats statistiques, *Série S, SSCR* (70), février.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉCONOMIE RURALE. — L'agriculture et la crise, *Economie Rurale*, 1^{re} partie : n° 138 (1980-4) ; 2^e partie : n° 139 (1980-5) ; 3^e partie : n° 140 (1980-6).

SOLER (L.G.), 1986. — « Localisation et évolution économique des exploitations du Noyonnais », in *Fertilité et systèmes de production en région de grande culture*, Rapport ECAR-DGRST (sous presse).

WALTER-JORGENSEN (A.), 1984. — « Answering specific policy related questions using agricultural accounting data », in *Agricultural Data and Economic Analysis*, Copenhague, Statens Jordbruksøkonomiske Institut, pp. 241-254.